



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Minitel

Question écrite n° 36148

Texte de la question

Un représentant des associations familiales, présent lors du débat sur le « sexy-business » ayant eu lieu sur la 5 le 7 novembre dernier, a déclaré que d'ici peu les dirigeants de France Telecom seront poursuivis devant les tribunaux pour complicité par fourniture de moyen en matière de proxénétisme par minitel. M Jacques Godfrain demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il partage l'avis de ce représentant d'une association familiale qu'il a par ailleurs admis cette année au comité consultatif du kiosque telematique.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que, depuis le renouvellement des membres du comité consultatif (formation kiosque telematique), le représentant d'une importante association familiale siège au sein de ce comité. Cette entrée est bien la preuve du souci de vouloir être, dans un domaine nouveau et délicat, à l'écoute du plus grand nombre possible d'avis autorisés. Quant à l'opinion qu'a pu émettre tel ou tel représentant au cours d'une émission télévisée, il va de soi qu'elle n'engage que lui. Le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace n'a pas, à ce jour, connaissance de poursuites judiciaires engagées contre les dirigeants de France Telecom pour le motif cité.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36148

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5396